

# Info-Transfert

## Bulletin sur le transfert de ferme au Québec

« Rien n'est meilleur que l'agriculture, rien n'est plus beau, rien n'est plus digne d'un homme libre. Elle suffit amplement aux besoins de notre vie. »

Damase Potvin

### Sommaire :

Les grandes lignes des résultats de la recherche sur le transfert et le démantèlement.

Après une large consultation auprès des agriculteurs, la FRAQ et l'UPA ont des propositions d'action sur la table pour favoriser le transfert et l'établissement en agriculture.

### Dans ce numéro :

<b>Le mot de la rédaction</b>	<b>1</b>
<b>Une recherche sur le transfert et le démantèlement.</b>	<b>1</b>
<b>Portrait de l'entreprise démantelée</b>	<b>2</b>
<b>Passer de la parole aux actes</b>	<b>3</b>

Avec le support financier de



Conjuguer avoirs et êtres

### Après la consultation, des propositions d'action !

Après la consultation de l'automne dernier menée par l'UPA et la FRAQ auprès des agriculteurs, les résolutions du congrès de l'UPA de décembre dernier, le colloque de l'UPA de février, un rapport d'orientation sur l'établissement des jeunes en agriculture et soumis à l'approbation des différentes instances de l'UPA avant son dépôt auprès du ministère de l'Agriculture, Jean Philippe Deschênes-Gilbert, secrétaire de la FRAQ, trace pour nous les grands axes de leur réflexion ainsi que les conditions de réussite d'une « politique des jeunes en agriculture » qui permettra certes le maintien du nombre de fermes mais aussi assurera la pérennité du secteur agricole, le dynamisme des collectivités rurales et l'insertion socio-



professionnelle des jeunes. Un grand pas a été fait. Il reste à « Passer de la parole aux actes ».

Nous poursuivons également la présentation des résultats de l'étude menée par Traget Laval sur le transfert et le démantèlement : des entreprises en difficultés financières qui sont transférées et d'autres, dans une situation similaire, qui sont démantelées. Une différence, qui à elle seule, n'explique pas tout, mais qui est pour le moins troublante : l'implication des conjoint(e)s dans l'entreprise. Est-ce que l'agriculture serait une affaire de couple et un projet de vie familiale plus qu'une « business » ? La question mériterait approfondissement.

Bon printemps,

Bonne lecture.

### Une recherche sur le transfert et le démantèlement. (suite)

Dans le dernier numéro d'Info transfert, nous tracions le portrait des entreprises transférées. Avant d'aborder le démantèlement, voici un complément d'information sur la situation financière de ces entreprises transférées. Sur les 15 cas de transfert, le tiers des entreprises est en difficulté financière. Comme on peut le constater sur le tableau à droite, les entreprises en difficulté ont des valeurs d'actifs très inférieures. Cependant le taux d'endettement comparativement très élevé (44 % vs 14 %) conduit à un solde résiduel négatif. Dans plusieurs cas, ces « petites » entreprises ont fait des investissements massifs avant le transfert pendant la période de co-exploitation. Compte tenu de la valeur actuelle des actifs et de la productivité relativement faible de ces actifs par rapport à leur valeur, au lieu de « se positionner » favorablement, ces en-

treprises se retrouvent dans une situation financière délicate au moment du transfert. Cette situation « oblige » un don, en pourcentage, plus important (54 % vs 42 %). Cependant, en valeur absolue le don est beaucoup plus faible ainsi que les valeurs retirées de la vente (185 000 \$ vs 945 000 \$). Comme dans tous les cas de transfert, la capacité de payer de l'entreprise est un critère important pour déterminer le montant de la transaction. Dans les entreprises en difficulté, il faut au moment du transfert trouver le compromis entre cette capacité de payer de l'entreprise et les besoins des parents pour leur retraite.

Critères	Bonne situation	En difficulté
Actifs	1 895 000 \$	727 000 \$
Dettes	14 %	44 %
Solde résiduel	39 500 \$	- 21 600 \$

## Portrait de l'entreprise démantelée

Neuf entreprises ont été analysées. Trois sont des quasi-démantèlements dans la mesure où elles ont été vendues en bloc à un acheteur dont l'objectif clairement identifié était de les démanteler dans un avenir proche.

### Les agriculteurs retirés

L'âge moyen des répondants est de 49 ans. « L'aventure agricole » est une étape dans la carrière professionnelle. Conséquemment, ils ont passé seulement 19 ans sur l'entreprise et les montants de fonds de pension accumulés sont seulement de 37 000 \$ en moyenne. Comme dans les cas de transfert, la majorité des fonds disponibles est réinvestie dans l'entreprise.

Les deux tiers des répondants ont une formation collégiale ou universitaire (33 % ont une formation secondaire ou moins). La différence par rapport aux cas de transfert s'explique essentiellement par l'écart d'âge des répondants et l'évolution générale du niveau de scolarité des agriculteurs.

Un fait remarquable est que dans la très grande majorité des cas (67 %), les femmes sont peu ou pas impliquées dans l'entreprise. Ainsi, souvent, « L'aventure agricole » est un projet professionnel individuel et non familial.

### Les entreprises démantelées

Les entreprises étudiées étaient majoritairement en production laitière. Les deux tiers de ces entreprises étaient de deuxième génération ou plus. Cette situation est assez similaire dans les cas de transfert. Donc, « l'ancienneté » de l'entreprise ne semble pas avoir d'incidence sur le choix de démanteler ou transférer.

Au niveau financier, l'entreprise moyenne démantelée possède 1 000 000 \$ d'actifs, un taux d'endettement élevé (41 % vs moyenne au Québec 24 %). Bien qu'elle génère 245 000 \$ de produits, le solde résiduel est négatif (-10 000 \$). Par rapport aux entreprises transférées, elles sont plus petites, plus endettées en situation financière plus délicate. En ce sens, les entreprises démantelées sont comparables aux entreprises transférées en situation difficile (cf page 1). Cependant le démantèlement permet au vendeur de retirer 600 000 \$ de la transaction en ne supportant un taux d'imposition moyen que de 7 %. En situation financière difficile, le démantèlement peut-être vu comme une décision d'affaire rationnelle : « arrêter de perdre de l'argent et préserver les avoirs propres restants ».

### Les raisons du démantèlement

Si la logique monétaire apparaît évidente une fois que la décision du démantèlement est prise « Tant qu'à démanteler, on récupère le maximum », les raisons qui ont conduit à la décision

	Démantèlement 9 cas	Transfert 15 cas
Principalement en production laitière		
Age des répondants	49 ans	62 ans
Nb d'années à la ferme	19 ans	32 ans
REER	37 000 \$	100 000 \$
1ère génération	33 %	40 %
2ème génération et plus	67 %	60 %
4ème génération et plus	22 %	27 %
Formation secondaire ou -	33 %	87 %
Implication des conjoints	33 %	93 %
Actifs totaux	1 000 000 \$	1 800 000 \$
Endettement	41 %	24 %
Produits bruts	245 000 \$	360 000 \$
Solde résiduel	-10 000 \$	22 000 \$
Montant de la vente	600 000 \$	685 000 \$
Impôt payé	7.1 %	3.8 %

sont multiples : offre d'achat intéressante, prix élevé du quota, offre d'emploi alléchante sont des raisons circonstancielles qui ont déclenché la décision. Dans peu de cas, les difficultés financières de l'entreprise sont reconnues comme la source de la décision. Enfin, des situations telles que l'échec d'une fusion ou la maladie ont contraint au démantèlement. Au delà de ces raisons qui cautionnent la logique monétaire, il semble évident que les répondants éprouvent un certain malaise face au démantèlement. De fait, le degré de satisfaction globale des répondants qui ont démantelé est beaucoup plus faible que celui de ceux qui ont transféré leur entreprise. De plus, c'est une décision difficile à prendre qui s'appuie souvent sur des opportunités extérieures qui laissent donc peu de temps pour planifier et organiser le retrait de l'agriculture.

### En conclusion

Quelles que soient les raisons précises du démantèlement, au niveau individuel, c'est sans doute la meilleure décision que la personne pouvait prendre au moment où elle l'a prise dans sa situation et le contexte qui prévalait. Les questions que l'on peut se poser au niveau collectif sont de deux natures : quelle est l'ampleur réelle de ce phénomène et son impact sur le secteur agricole ? Que peut-on proposer comme moyens ou outils pour que le démantèlement n'apparaisse plus comme la meilleure décision ?



### Référence

*Transfert et démantèlement au Québec : Études de cas*, Jean-Philippe Perrier, Isabelle Allard, Diane Parent (2004), Trajet Laval, Université Laval.

## Passer de la parole aux actes

Les travaux de réflexion et de consultation menés par la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) prennent aujourd'hui forme. Une première version du rapport d'orientation sur l'établissement des jeunes en agriculture circule auprès des différents affiliés à l'Union et à la Fédération. Ce rapport s'inspire de la consultation d'automne menée auprès des producteurs agricoles et de la relève et du colloque de l'UPA, tenu en février dernier. Cet événement aura permis de questionner la profession sur les moyens à privilégier au regard de l'établissement. Des conférenciers en provenance de l'extérieur auront permis de mieux comprendre les mesures d'aide à l'établissement mises de l'avant par la France et les États-Unis.

Plusieurs pistes auront retenu l'attention des participantes et des participants. Des programmes de stage en entreprise ou de mentorat, la promotion des « success stories », la mise en œuvre d'un guichet unique d'information, un fonds de retraite et la réflexion sur les quotas sont parmi les mesures retenues par une vaste majorité des agriculteurs et de la relève. De façon générale, les participants ont convenu de l'urgence d'agir et de la nécessité de passer de la parole aux actes par des propositions concrètes.

### Rapport d'orientation sur l'établissement des jeunes

Dans cet esprit, le rapport d'orientation sur l'établissement des jeunes se veut le premier jalon d'une future politique d'établissement. Ses premières pages présentent les facteurs qui influencent l'établissement. Il est, entre autres, question de la forte hausse de la valeur des biens de production, de l'aspect organisationnel et du vieillissement de la population agricole. Le revenu net moyen, qui ne cesse de s'abaisser, se présente également comme un facteur d'influence.

Le maintien de 32 000 fermes sur l'ensemble du territoire québécois par un accès à la profession pour tout jeune qui en démontre les capacités, les habiletés et les compétences demeure l'objectif poursuivi par la FRAQ et l'UPA. Cet objectif sous-tend l'enjeu de répartir les établissements sur l'ensemble du territoire et de maintenir un nombre de fermes qui permet le dynamisme du modèle agricole québécois axé sur la ferme à dimension hu-

maine. Une priorité est donnée à la jeunesse qui, par son dynamisme et sa fougue, permet d'assurer la pérennité et le maintien du patrimoine agricole québécois.

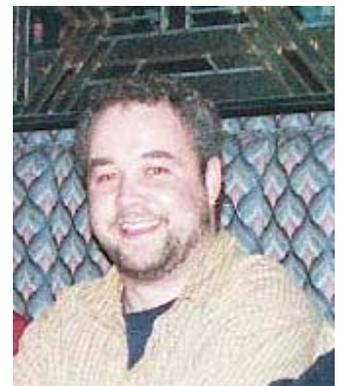
En outre, le rapport d'orientation adresse certains défis qui permettront d'effectuer un changement important dans nos façons de concevoir l'établissement. Il est généralement reconnu que les programmes d'aide à l'établissement, dans leur forme actuelle, s'axent presque exclusivement vers le transfert de ferme entre apparentés. Dans cet esprit, la FRAQ et l'UPA proposent :

- **une ouverture à la relève non-traditionnelle** pour que cette clientèle puisse disposer de programmes adaptés à leur réalité et ainsi s'insérer dans leur milieu;
- **une concertation des ressources et des programmes** telle que le spécifiait TRAGET-Laval en conclusion d'une récente étude sur l'établissement;
- **un appui à ceux et celles qui quittent** pour leur assurer un revenu à la retraite qui soit décent et qui favorise le transfert de la ferme;
- **une contribution au processus qui mène à l'établissement** pour que les programmes actuels contribuent qualitativement et quantitativement au maintien du nombre de fermes;
- **un accès aux biens de production** afin de permettre aux jeunes de « compétitionner » avec les producteurs agricoles en place pour l'accès au quota et au foncier.

Ces quelques enjeux permettent l'identification de cinq priorités d'intervention. Chacune des ces priorités s'accompagne de recommandations qui se veulent l'aboutissement de la consultation menée auprès des producteurs et de l'analyse de la situation. Dans ce contexte, l'UPA et la FRAQ analyseront, au cours des prochains mois, quelques-unes de ces mesures. Ainsi, la profession souhaite se faire le porteur de solutions concrètes et initier, au besoin, un changement de mentalité.

Enfin, la FRAQ et l'UPA jugent que ces propositions prendront leur sens et leur force si des conditions de réussite se mettent en place. Le rapport d'orientation identifie quatre conditions de réussite. Ainsi, il n'est pas seulement proposé que le Québec se donne une véritable politi-

*Des programmes de stage en entreprise ou de mentorat, la promotion des « success stories », la mise en œuvre d'un guichet unique d'information, un fonds de retraite et la réflexion sur les quotas sont parmi les mesures retenues par une vaste majorité des agriculteurs et de la relève.*



**L'auteur de l'article, Jean-Philippe Deschênes-Gilbert, secrétaire de la FRAQ**

# TRAGET LAVAL

**Info-Transfert est un bulletin d'information sur le transfert de ferme et l'établissement en agriculture. Il est publié 10 fois l'an par le groupe de recherche TRAGET Laval de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (Québec). La mission de TRAGET Laval est de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion ainsi qu'à la formation d'étudiants dans les domaines de la gestion agricole, du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture.**

## Comité de rédaction

Raymond Levallois  
Diane Parent  
Jean-Philippe Perrier

## Responsables de la rédaction

Diane Parent et Jean-Philippe Perrier

## Collaborateur :

Jean Philippe Deschênes-Gilbert, FRAQ

## TRAGET Laval

Faculté des sciences de l'agriculture  
et de l'alimentation  
Pavillon Paul-Comtois, Université Laval,  
Sainte-Foy, Québec G1K 7P4  
Téléphone : (418) 656-2131, poste 3059  
Télécopie : (418) 656-7821  
Messagerie : [traget@traget.ulaval.ca](mailto:traget@traget.ulaval.ca)

Toute reproduction des articles avec mention est encouragée.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement afin d'alléger le texte.

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB  
[HTTP://WWW.TRAGET.ULAVAL.CA/](http://www.traget.ulaval.ca/)

Vous désirez vous abonner à *Info-Transfert*? Communiquez avec nous et votre adresse électronique sera ajoutée à notre liste d'abonnés.

## Passer de la parole aux actes (suite)

que d'établissement mais que des changements en profondeur s'opèrent de façon à assurer la cohérence des actions. Concrètement, on vise à :

- faire en sorte que **l'engagement des partenaires se fasse sur des objectifs mesurables** qui assureront un suivi serré de la politique et favoriseront le partage de la responsabilité;
- **assurer l'utilisation des outils développés** par une animation assurée par les regroupements existants de relève agricole et les intervenants;
- **assurer le financement à long terme des outils et des programmes** en sollicitant l'engagement financier de tous les partenaires;

- **adapter la législation et la réglementation** en y insérant une mesure d'impact sur l'établissement et les jeunes.

Une opération sous le signe de la concertation s'amorce par ce rapport d'orientation sur l'établissement des jeunes en agriculture. La FRAQ et l'UPA s'appêtent à solliciter l'engagement du gouvernement provincial sur ce dossier. Un engagement qui permettra certes le maintien du nombre de fermes et surtout, la pérennité du secteur, le dynamisme des collectivités rurales et l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Dans un contexte où tous ces enjeux ont fait l'objet de commissions, de forums et de discussions, il est temps de passer de la parole aux actes.

## Vient de paraître !

Le **Portrait de l'établissement et du retrait de l'agriculture au Québec** vient de paraître. Ce document rédigé sous la supervision du Comité Établissement et Retrait de l'agriculture est édité par le CRAAQ. Il est disponible gratuitement en version électronique (Pdf) à l'adresse [www.craaq.qc.ca](http://www.craaq.qc.ca). Une référence incontournable !

